



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 AVRIL 2026

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 14 mai 2026.

Document publié sur le site de la commune de SAINT MARTIN DES FONTAINES pour une durée minimale de 2 mois à compter du 14 mai 2026.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

CONSEIL MUNICIPAL
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
SÉANCE DU 07 Avril 2026 – 20 H 30

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
35	NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	Adopté à l'unanimité
36	APPROBATION DES PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026	Adopté à l'unanimité
37	REPRESENTANT DU SYNDICAT MIXTE VENDEE SEVRE AUTIZE	M. PORCHER Eric
38	DELEGUE DU SYCODEM	M. BONNEAU Olivier
39	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026	Adopté à l'unanimité
40	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	Adopté à l'unanimité
41	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026	Adopté à l'unanimité
42	FONGIBILITES/CREDITS 2026	Adopté à l'unanimité

Document mis en ligne sur le site internet de la commune de Saint Martin Des Fontaines

<https://www.saint-martin-des-fontaines.fr>

Le 14 mai 2026

Le Maire, PAULE Dimitri




DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 07 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs donnés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dimitri PAULE, Maire.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Présents : PAULE Dimitri, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, VIOLEAU Magdeleine, GIRARD Alain, ADAM Jérémy, RENAUD Elodie, VALIN Cécile, BICHET Clément, PORCHER Eric, COULAIS Dany

Absents :

Absent ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Cécile VALIN

Objet n°35/2026 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil Municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des Conseillers Municipaux parmi les noms proposés ci-après ;

VU les Conseillers proposés :

- BOURDEAU Marylène,
- BONNEAU Olivier,
- VIOLEAU Magdeleine
- GIRARD Alain,
- RENAUD Elodie,
- ADAM Jérémy,
- VALIN Cécile,
- BICHET Clément,
- PORCHER Eric,
- COULAIS Dany

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- NOMME en qualité de secrétaire de séance : Cécile VALIN

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

VALIN Cécile



Le Maire

PAULE Dimitri



DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 07 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs donnés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dimitri PAULE, Maire.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Présents : PAULE Dimitri, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, VIOLEAU Magdeleine, GIRARD Alain, ADAM Jérémy, RENAUD Elodie, VALIN Cécile, BICHET Clément, PORCHER Eric, COULAIS Dany

Absents :

Absent ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Cécile VALIN

Objet n°36/2026 : APPROBATION DES PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2026 a été transmis par mail le 02 avril 2026 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de SAINT-MARTIN -DES-FONTAINES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.


- ARRÊTE le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2026.

présents :

- NOMME en qualité de secrétaire de séance : Cécile VALIN

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

VALIN Cécile


Le Maire

PAULE Dimitri



DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 07 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs donnés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dimitri PAULE, Maire.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Présents : PAULE Dimitri, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, VIOLEAU Magdeleine, GIRARD Alain, ADAM Jérémy, RENAUD Elodie, VALIN Cécile, BICHET Clément, PORCHER Eric, COULAIS Dany

Absents :

Absent ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Cécile VALIN

Objet n°37/2026 : REPRESENTANT DU SYNDICAT MIXTE VENDEE SEVRE AUTIZE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est membre du syndicat mixte Vendée Sèvre Autize et qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour représenter la commune au sein de ce syndicat.

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil municipal doit élire en son sein un représentant.

Après appel à candidatures, se porte candidat(e) :

PORCHER Eric, BOURDEAU Marylène

Il est procédé au vote à main levée.

Est élu(e) délégué(e) au sein du syndicat mixte Vendée Sèvre Autize :

PORCHER Eric par 9 voix POUR 2 voix ABSTENTION, pour le poste de titulaire


BOURDEAU Marylène par 11 voix POUR, pour le poste de suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** PORCHER Eric en qualité de délégué(e) titulaire pour représenter la commune au sein du syndicat mixte Vendée Sèvre Autize.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

VALIN Cécile


Le Maire

PAULE Dimitri





DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 07 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs donnés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dimitri PAULE, Maire.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Présents : PAULE Dimitri, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, VIOLEAU Magdeleine, GIRARD Alain, ADAM Jérémy, RENAUD Elodie, VALIN Cécile, BICHET Clément, PORCHER Eric, COULAIS Dany

Absents :

Absent ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Cécile VALIN

Objet n°38/2026 : DELEGUE DU SYCODEM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est membre du SYCODEM et qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour représenter la commune au sein de ce syndicat.

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil municipal doit élire en son sein un représentant.

Après appel à candidatures, se porte candidat(e) :

BONNEAU Olivier

Il est procédé au vote à main levée.

Est élu(e) délégué(e) au sein du SYCODEM :

BONNEAU Olivier

par 11 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉSIGNE BONNEAU Olivier en qualité de délégué(e) titulaire pour représenter la commune au sein du SYCODEM.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

VALIN Cécile



Le Maire

PAULE Dimitri



COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570

DÉLIBÉRATIONDU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 07 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs donnés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dimitri PAULE, Maire.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Présents : PAULE Dimitri, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, VIOLEAU Magdeleine, GIRARD Alain, ADAM Jérémy, RENAUD Elodie, VALIN Cécile, BICHET Clément, PORCHER Eric, COULAIS Dany

Absents :Absent ayant donné pouvoir :Secrétaire de séance : Cécile VALINObjet n°39/2026 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2025 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	29.04 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	34.05 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	16.30 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **11 voix POUR** :

- Fixe les taux applicables en 2026 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	29.04 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	34.05 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	16.30%

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

VALIN Cécile



Le Maire

PAULE Dimitri




DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 07 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs donnés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dimitri PAULE, Maire.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Présents : PAULE Dimitri, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, VIOLEAU Magdeleine, GIRARD Alain, ADAM Jérémy, RENAUD Elodie, VALIN Cécile, BICHET Clément, PORCHER Eric, COULAIS Dany

Absents :

Absent ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Cécile VALIN

Objet n°40/2026 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Dimitri PAULE après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2025 :

Un excédent de fonctionnement reporté de 2024	45 183.94 €
Selon détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice 2025	148 395.02 €
Résultat de l'exercice 2025 :	193 578.96 €

Décide à **11 voix POUR** des membres présents d'affecter le résultat comme suit :

- à l'exécution du virement de la section de fonctionnement	
Réserve complémentaire (art 1068)	100 000 €
- et pour solde, en excédent reporté (ligne 002)	93 578.96 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

VALIN Cécile



Le Maire

PAULE Dimitri




DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 07 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs donnés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dimitri PAULE, Maire.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Présents : PAULE Dimitri, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, VIOLEAU Magdeleine, GIRARD Alain, ADAM Jérémy, RENAUD Elodie, VALIN Cécile, BICHET Clément, PORCHER Eric, COULAIS Dany

Absents :

Absent ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Cécile VALIN

Objet n°41/2026 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Il est donné lecture du projet de budget primitif.

A l'unanimité des membres présents soit 11 voix **POUR**, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2026 tel que proposé :

Section de fonctionnement	R 2025 343 343.94€	B 2026 399 413.20€
---------------------------	-----------------------	-----------------------

Recettes

70	Produits des services du domaine	140 401.78 €	131 321.00 €
73	Impôts et taxes	77 473.83 €	61 900.00 €
74	Dotations et subventions	80 925.00 €	77 503.24 €
75	Autres produits de gestion courante	43 308.50 €	35 100 €
76	Produits financiers	2.46 €	10,00 €
002	Excédent reporté	45 183.94 €	93. 578.96 €

Dépenses

011	Charges à caractère général	67 139.83 €	149 720.00 €
012	Charges de personnel	69 460.62 €	75 995.00 €
014	Atténuation de produits	1 401.00 €	1 200.00 €
65	Autres charges de gestion courante	51 336.82 €	63 897.13 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €
68	Dotations	0 €	4 130.00 €
023	Virement à la section d'investissement		104 471.07 €

Section d'investissement	R 2025	B 2026
	600 050.55 €	764 616.54 €

Recettes

Restes à réaliser			
001	Excédent Invest reporté N-1	330 286.84 €	507 278.49 €
10	Dotation fonds réserve	248 825.72 €	147 866.98 €
13	Subventions	15 327.34 €	0 €
16	Emprunt	0 €	0 €
040	Opération d'ordre de T entre S		5 000 €
021	Virement section fonctionnement		104 471.07 €

Dépenses

Restes à réaliser (Chapitre 23)			12 605.00 €
016	Emprunts et dettes	0 €	1 000 €
204	Subventions 'équipements	6 425.38 €	4 454.05 €
21	Construction	85 204.42 €	595 960.49 €
23	Immobilisations en cours	442.26 €	150 000.00 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

VALIN Cécile



Le Maire

PAULE Dimitri




DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 07 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs donnés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dimitri PAULE, Maire.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Présents : PAULE Dimitri, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, VIOLEAU Magdeleine, GIRARD Alain, ADAM Jérémy, RENAUD Elodie, VALIN Cécile, BICHET Clément, PORCHER Eric, COULAIS Dany

Absents :

Absent ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Cécile VALIN

Objet n°49/2026 : FONGIBILITES/CREDITS 2026

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 11voix POUR,

- Autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

- Donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

VALIN Cécile



Le Maire

PAULE Dimitri

